

CR FAFA REUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

PAGE 1/7

Présidence : M. GRENET François.

Présents : Mmes BARROT Pierrette - VEYSSY Catherine. MM. AUBLANC Serge - BARRIERE Philippe - GOUGNARD Alexandre - GUAGLIARDI Loretto - LACOUE NEGRE Michel – LEYGE Marc - MICHELET Sylvain - ROUGER Alain.

En visioconférence : MM. BASQ Stéphane – BLONDY Jonathan - ETHEVE Franck – SELLE Jean-François.

Référents administratifs : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas.

Excusés : M. BONNET Jean-François – JOHNSON Timothée.

Retour sur le séminaire organisé les 9 et 10 octobre à Clairefontaine

La LFA a organisé un séminaire regroupant les présidents des commissions FAFA et terrains de chaque Ligue, accompagnés des référents administratifs en charge de la gestion des demandes de subvention au niveau régional. Un retour est fait aux membres de la commission, des principales informations diffusées lors de ces deux journées.

Budget FAFA

Il est à noter que le budget global consacré au FAFA a augmenté lors de la précédente mandature. Cependant si le budget consacré aux équipements est en légère hausse, la part dédiée à ces derniers a diminué sur le budget global. Parallèlement, nous sommes passés de 2600 projets au niveau national sur la mandature 2017-2021, à environ 3000 projets financés sur celle de 2021-2024 (pour notre seule Ligue, 613 projets ont été financés entre 2017 et 2024). L'augmentation du budget global du FAFA a donc augmenté, mais ces moyens supplémentaires ont été fléchés vers d'autres chapitres que celui dédié aux équipements (emploi et formation notamment).

Typologie des porteurs de projets

Les chiffres communiqués indiquent que ce dispositif d'aide a bénéficié en priorité aux communes inférieures à 2.000 habitants, soient 42.2% des Mairies accompagnées. Ce chiffre monte à 71.3% si on englobe également les villes inférieures à 5.000 habitants. Les villes comprises entre 1.000 et 2.000 habitants représentant à elles seules 24.2% du total. Ces chiffres sont confortés par le fait que 25.2% des Mairies financées appartiennent à des zones France Ruralités Revitalisation (ex ZRR).

Typologie des projets accompagnés

Sur le plan national, les projets les plus accompagnés concernent les chapitres suivants :

- Sécurisation (abris de touche, main courante, etc.)
- Création ou mise en conformité d'un éclairage de type LED
- Création ou mise en conformité d'un ensemble de vestiaires
- Création d'un terrain de grands jeux éclairés en gazon synthétique

Ces données sont analogues à ce qui peut être observé au sein de notre territoire.

Modifications du cahier des charges équipement

- Club house et vestiaires : ces derniers doivent désormais être conformes à la norme RE 2020 du bâtiment. La fourniture d'une étude thermique sera nécessaire lors du dépôt du dossier.
- Éclairages : aide possible si création de cet équipement, ou uniquement si le projet permet une amélioration du classement d'un éclairage déjà existant. Par extension, les projets de rénovation (changement de lampes à iodure pour du LED) ne sont plus éligibles.

CR FAFA REUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

PAGE 2/7

- Sécurisation : suppression de la sous nature de projet « pare-ballons » pour se concentrer uniquement sur les projets de mise en sécurité réglementaire de l'installation. En revanche, création de la sous nature de projet « remplacement de buts à 11 fixes ».

FAFA Transport

Dans le cadre du partenariat avec la FFF, il est important de rappeler que ce dispositif est intégralement financé par Volkswagen, y compris depuis que ce programme autorise le financement de projets concernant l'acquisition de véhicules d'autres marques. Cette ouverture du cahier des charges est due à l'incapacité temporaire de la marque à fournir des minibus dans un délai raisonnable. Il est probable que le FAFA transport revienne aux conditions d'éligibilité d'origine, une fois que cette situation ne sera plus d'actualité.

Typologie des clubs accompagnés via le FAFA transport

Près de 100 projets ont fait l'objet d'une subvention lors de la saison 2024-2025, 55% concernant l'achat d'un véhicule d'occasion. Les clubs de District représentent 33% du nombre total de dossiers, le niveau moyen d'un club financé via le FAFA Transport est un club de R3.

Modifications du cahier des charges transport

Abondement de 5.000€ via une enveloppe nationale dédiée pour les projets concernant l'acquisition de véhicules autres que thermiques (électriques et hybrides).

Aide FAFA possible pour l'installation de borne de recharge, et ce quel que soit l'opérateur retenu (plus d'obligation de passer par IZIVIA).

Synthèse des schémas territoriaux

Ces derniers sont le fruit d'une volonté de la LFA d'inciter les Ligues et les Districts à définir une stratégie territoriale de financements des infrastructures, avec une volonté de décentraliser le dispositif du FAFA Equipement en permettant à chaque territoire de définir ses propres modalités de financement.

De manière générale, les Ligues sont restées proches des modalités de financement mises en place par la FFF. Les différences observées portent essentiellement sur la sélection des projets accompagnés au sein d'un territoire, certaines Ligues faisant le choix de ne pas financer certains types de projets et/ou d'en prioriser d'autres.

Evolutions souhaitées

Sur le type de projets accompagnés la création d'une enveloppe nationale dédiée aux terrains de grands jeux éclairés en gazon synthétique permettrait un accompagnement plus lisible et homogène, sans obérer les enveloppes régionales accordées à chaque Ligue.

Dans le prolongement, il apparaît important de maintenir les efforts faits sur la création des terrains de foot à 5 qui s'avèrent être des outils apportant une grande satisfaction à leurs utilisateurs.

Afin de permettre une meilleure gestion des projets en cours au sein d'une Ligue, la possibilité d'avoir une vision des moyens accordés sur la durée d'une mandature serait un vrai plus, et permettrait la mise en place d'un vrai plan pluri annuel d'investissement.

Dans le but de permettre une meilleure répartition des aides, la possibilité de limiter le nombre de projets pour un même porteur sur une même mandature est également évoqué.

Il serait également intéressant de proposer un accompagnement destiné aux clubs sur du petit matériel bien identifié :

- matériels pédagogiques (plots, chasubles, coupelles, camera Veo, etc.)
- Mini buts
- Tablettes
- Électroménager nécessaire à la vie du club : lave-vaisselle, machine à café, machine à laver, etc.

CR FAFA REUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

PAGE 3/7

- Mobilier : bureau, chaise, tableau blanc
- Informatique : vidéo projecteur

Sur le FAFA transport, le projet d'ouvrir le dispositif à l'acquisition d'un véhicule via la location longue durée (LLD ou LOA) serait un vrai plus, malgré la difficulté du montage financier d'un tel projet.

Afin de favoriser le développement du football féminin et atteindre l'objectif fédéral de 500.000 licenciées, un abondement via une enveloppe nationale pourrait être créée pour des projets de création d'infrastructures dédiées aux féminines.

L'ensemble des participants s'accordent pour demander une évolution de l'outil en ligne permettant de gérer les demandes de subventions :

- Ergonomie à repenser
- Base de données commune avec STADIUM permettant de ne pas demander dans le cadre d'une demande de subvention des pièces déjà transmises lors de l'instruction des demandes d'avis préalables ou de classement des installations
- Mise en place de notifications et alertes pour les utilisateurs leur permettant d'être informés lors d'une nouvelle saisie ou d'une modification sur un projet le concernant
- Possibilité de relancer, informer, notifier les porteurs de projets directement depuis l'application (arrêté de décision, justification de paiement, relance avant échéance, etc.)

Schéma territorial LFNA

Adoption du schéma territorial pour notre Ligue lors du Comité de Direction du 11 octobre 2025.

Sur la précédente mandature, l'accompagnement des terrains synthétiques éclairés a été un axe majeur de la politique mise en place. Le partenariat conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine a été un formidable accélérateur pour rattraper le retard de notre Ligue sur ces équipements. Si ce retard reste toujours d'actualité, le nombre de terrains synthétiques sur notre territoire a tout de même doublé depuis 2017.

Autre phénomène majeur ayant eu un impact sur la gestion des équipements sportifs, la forte inflation de la période post COVID. Les Mairies ont dû s'adapter et ont accéléré le lancement de travaux en lien avec la transition énergétique. Les éclairages des installations sportives illustrent bien ces nouveaux enjeux économiques et environnementaux, avec une augmentation significative du nombre de projets relatifs aux éclairages, notamment le remplacement des anciennes générations par des projecteurs de type LED.

La volonté de la LFNA est de continuer à impulser une politique de modernisation et d'amélioration des conditions de pratiques de nos adhérents.

Les priorités restent ainsi inchangées : favoriser les projets en lien direct avec la qualité de pratique du football : aire de jeux, vestiaires, éclairages.

Même si ces derniers constituent des lieux de vie importants dans l'animation et la vie des clubs, les club house seront, sans doute, moins prioritaires dans l'immédiat, mais continueront à bénéficier d'un soutien en fonction des projets présentés.

Notre Ligue étant majoritairement rurale, il n'y a pas lieu de définir une politique spécifique aux ZRR. Néanmoins, lors des arbitrages budgétaires et dans la ventilation des sommes accordées, un regard bienveillant sera porté sur les zones carencées.

De manière analogue, si les zones urbaines de notre Région propose une densité importante d'équipements dédiés au football, et que la Commission souhaite ralentir le fléchage de subvention à leur destination, les aides portant sur des installations mises à disposition de clubs situées en zone prioritaire resteront d'actualité.

CR FAFA
REUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

PAGE 4/7

Organisation régionale

Jusqu'à la mandature actuelle, il a été décidé de ne pas définir de budget pour chaque District en début de saison, tant le flux de projets peut varier d'une saison à l'autre en fonction des territoires. La Commission se devait d'essayer de coller à l'actualité d'un département, quitte à procéder à des ajustements d'une saison à l'autre sur la durée d'une même mandature afin d'équilibrer les subventions accordées sur l'ensemble de la Ligue (en tenant compte du nombre de licenciés par exemple).

Cependant, il s'avère nécessaire de revoir ce fonctionnement de manière à animer le schéma territorial au plus proche des réalités de chaque territoire. Celui de notre Ligue est tellement étendu que chaque secteur a des besoins qui lui sont propres. Certains Départements, par exemple, connaissent un déficit d'équipements nuisant au bon accueil et à la pratique du football (vétusté ou manque de vestiaires, qualité des aires de jeux). Il est donc décidé de laisser la main à chaque District pour proposer au financement les projets qu'il juge prioritaires. De même, un consensus se dégage pour estimer que le schéma territorial déjà en vigueur est équilibré, et qu'il permet de disposer d'une marge de manœuvre intéressante pour décider du montant des subventions accordées. Il est donc décidé de le laisser en l'état :

	Natures de projet	Modalités de financement
01	<p>Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)</p> <p><i>Le projet de création doit être en conformité avec la Réglementation Environnementale RE 2020.</i></p>	Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 20.000 € *
02	<p>Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (niveau T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)</p> <p><i>S'il s'agit d'un projet de création ou d'extension, le projet doit être en conformité avec la Réglementation Environnementale RE 2020.</i></p>	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000€ *
03	<p>Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum ou EFutsal 3 minimum)</p> <p><i>S'il s'agit d'un projet de mise en conformité ou rénovation, ce dernier est éligible si et seulement si le projet permet un changement de niveau de classement. Autrement dit, un projet sans changement de niveau de classement est non éligible. Utilisation obligatoire de projecteurs LED.</i></p>	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 15.000€ *
04	<p>Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral</p> <ul style="list-style-type: none">- Main courante- Clôture de protection de l'aire de jeu- Clôture de l'installation (y compris clos à vue)- Banc de touche- Remplacement de buts fixes de football à 11- Liaison protégée vestiaire-aire de jeu- Parc de stationnement protégé pour équipe visiteuse et officiels (cf niveau T2)- Mise en conformité des zones de sécurité d'une installation football ou futsal	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 5.000€ *



CR FAFA REUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

PAGE 5/7

05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (niveau T6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € *
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (niveau T5 minimum sans obligation d'éclairage) <ul style="list-style-type: none"> - Drainage de fond et/ou de surface et/ou - Arrosage intégré et/ou - Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m et/ou - Renforcement total ou partiel de l'aire de jeu par une pelouse système hybride 	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € *
07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 10% du coût plafonné à 100.000€ *
8	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 10 % du coût plafonné à 20.000 € *
9	Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 avec éclairage : éclairement moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 10 % du coût plafonné à 25.000 € *

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments et afin de redéfinir le rôle de chacun dans la gestion des demandes de subventions déposées dans le cadre du FAFA, l'organisation ci-après sera mise en place sur la prochaine mandature :

District

- Accompagne les porteurs de projet
- Sélectionne les projets qu'il souhaite voir proposer au financement
- Par extension, informe les porteurs des projets non retenus
- Saisie des demandes dans l'application pour transmission au niveau régional
- Notifie le porteur de projet en cas de rejet du dossier par la Commission Régionale ou la Ligue de Football Amateur
- Effectue les visites de fin de travaux

Commission régionale des Terrains

- Conseille sur la recevabilité technique
- Instruit les demandes d'avis préalables
- Prononce le classement des installations à l'issue des travaux

CR FAFA
REUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

PAGE 6/7

Ligue

- Accompagne et coordonne les différents acteurs
- Instruit les projets transmis au niveau régional
- Gère et assure le suivi des décisions) de la commission régionale
- Suivi des aides en lien avec la LFA
- Notifie les subventions accordées
- Assure le suivi des projets jusqu'à leur clôture

FFF

- Valide administrativement et financièrement les projets transmis par la Ligue
- Verse les aides accordées lors de la clôture du projet

Comme convenu, afin d'assurer une mise en place la plus sereine possible, deux sessions de formation vont être organisées le 9 et le 10 décembre.

Afin de donner une lisibilité à chaque District, il est donc proposé de scinder l'enveloppe régionale entre chaque District en suivant les critères mis en place pour la LFA pour définir le montant accordé à chaque Ligue :

- 20% de l'enveloppe globale répartie de manière fixe
- 30% au prorata du nombre de licenciés
- 50% en fonction du nombre de clubs

District	Nombre licenciés	% licenciés	Nombre club	% clubs	Part fixe	Part licenciés	Par clubs	Enveloppe globale
CHARENTE	13 835	6,8%	124	8,5%	11 437 €	14 059 €	29 220 €	54 715 €
CHARENTE MARITIME	17 893	8,8%	132	9,1%	11 437 €	18 182 €	31 105 €	60 724 €
CORREZE	9 375	4,6%	80	5,5%	11 437 €	9 527 €	18 852 €	39 815 €
CREUSE	5 433	2,7%	69	4,7%	11 437 €	5 521 €	16 260 €	33 217 €
DORDOGNE PERIGORD	14 158	7,0%	126	8,7%	11 437 €	14 387 €	29 691 €	55 515 €
GIRONDE	49 006	24,2%	272	18,7%	11 437 €	49 798 €	64 096 €	125 330 €
LANDES	12 905	6,4%	71	4,9%	11 437 €	13 114 €	16 731 €	41 281 €
LOT ET GARONNE	9 071	4,5%	57	3,9%	11 437 €	9 218 €	13 432 €	34 086 €
PYRENEES ATLANTIQUES	21 836	10,8%	109	7,5%	11 437 €	22 189 €	25 685 €	59 311 €
DEUX SEVRES	18 273	9,0%	135	9,3%	11 437 €	18 568 €	31 812 €	61 817 €
VIENNE	18 094	8,9%	163	11,2%	11 437 €	18 386 €	38 410 €	68 233 €
HAUTE VIENNE	12 707	6,3%	118	8,1%	11 437 €	12 912 €	27 806 €	52 155 €
TOTAL	202 586	100,0%	1456	100,0%	137 240 €	205 860 €	343 100 €	686 200 €

Les Districts ont jusqu'au 31 janvier pour transmettre les projets concernés et la somme à accorder à chacun d'entre eux, et ce dans le respect du cahier des charges fédéral et du schéma territorial décrit plus haut. Après cette date, Le budget non utilisé est remis à disposition de la Ligue qui peut alors décider d'accompagner le ou les projets de son choix sur ce reliquat.

A la lecture de ces critères, M. Serge AUBLANC fait part de ses réserves sur la mise en place d'une telle organisation qu'il juge défavorable aux Districts les plus modestes, qui se retrouvent, de fait, exclus de la possibilité de financer des projets de grande envergure, tels que des terrains synthétiques. Il attire l'attention des membres de la commission sur le risque de créer ou d'accentuer l'existence de zones blanches.

En réponse, d'autres membres de la commission indiquent que même les Districts les plus importants en taille ou en nombre de pratiquants disposent également de zones rurales carencées en équipements. La répartition proposée a le mérite de reposer sur des critères objectifs, identifiables par tous.

A l'issue des débats, ce fonctionnement est adopté tel que proposé. Il est toutefois souligné que le Président du District de la Creuse M. AUBLANC, même s'il est opposé à ce fonctionnement, respectera cette décision collective.

CR FAFA REUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

PAGE 7/7

Point sur le FAFA Transport

A l'inverse de ce qui a été défini plus haut pour les installations sportives, la commission souhaite que ce dispositif reste régionalisé. Néanmoins, le montant de l'enveloppe régionale ne permettant pas d'accompagner un projet par District, la mise en place de critères d'attribution, autre que la date de saisie de la demande par le club, permettrait de définir des critères de priorisation qui pourraient être les suivants :

- Présence d'une école de football
- Présence d'équipes féminines
- Présence de dirigeantes
- Présence de dirigeants
- Présence d'éducateur diplômé
- Présence d'arbitres
- Véhicule à moteur thermique ou non
- Club ayant déjà bénéficier de ce dispositif lors des 4 saisons précédentes
- Club situé en zone carencée

Il est rappelé enfin que dans le cadre de la départementalisation de l'enveloppe régionale, chaque District peut utiliser une partie de cette enveloppe pour accompagner un ou plusieurs dossiers FAFA transport de son choix. Il faudra, pour ce faire, qu'il l'indique par écrit à la Ligue.

Tenant compte des projets saisis au jour de la réunion et des critères énoncés ci-dessus, la répartition de l'enveloppe régionale dédiée au FAFA Transport pour la saison 2025-2026 est la suivante :

Porteur	CDG	Affil	Type véhicule	Marque	Coût projet TTC	Aide sollicitée	Aide votée
JARNAC S	16	507098	Neuf	Volkswagen	42 983 €	21 491 €	11 900 €
AS COZES	17	507272	Neuf	Volkswagen	43 954 €	21 977 €	11 900 €
US CHANCELADE MARSAC 24	24	560219	Neuf	Volkswagen	37 519 €	18 759 €	11 900 €
UNION VALLEE DE GARONNE ILLATS	33	552675	Neuf	Volkswagen	50 868 €	19 267 €	11 900 €
RC CHAMBERY	33	525600	Neuf	Renault	35 607 €	14 243 €	10 000 €
LES CROISES DE BAYONNE	64	514041	Neuf	Renault	36 803 €	16 803 €	10 000 €
PAU FC	64	501681	Neuf	Nissan	37 800 €	15 000 €	10 000 €
FC LA RIBERE	64	544832	Occasion	Renault	19 000 €	5 700 €	4 000 €
TOTAL					366 517 €	160 731 €	81 600 €

Les clubs concernés seront notifiés par la Ligue.

L'ordre du jour étant épousé, le Président clôture la séance.

Le Président,
François GRENET